

Conseil d'Administration du CCAS du 3 juillet 2023

18h.

Présents : Guillaume Grannec, Liza Le Ray, Viviane Demannez,
Pierrette Brilleuet, Marie-Claude Derian, Céline Danibo,
Olivier Michel

Pouvoirs : Corinne Laigo donne pouvoir à Liza Le Ray

Absents : Jean-Jacques Peyre

Secrétaire de séance : Liza Le Ray.

1) Vote du compte de gestion 2022

8 pour, 1 absent

2) Vote du compte administratif 2022

8 pour, 1 absent

3) Affectation du résultat 2022

8 pour, 1 absent

4) Vote du budget primitif 2023

↳ charges importante,

Volonté de faire des animateurs au Gohler.

↳ taxe d'habitation régularisée pour 2021/2022.

8 pour, 1 absent

5) élection d'une vice-présidente du CCAS

↳ nomination de Liza Le Ray à l'unanimité

8 pour, 1 absent

6) subvention FSL 137,70€

8 pour, 1 absent

7) subvention secours catholique 250€

8 pour, 1 absent

8) subvention banque alimentaire 80€

8 pour, 1 absent

9) subvention restos du cœur 100€

8 pour, 1 absent

10) subvention établissement français du sang 90€

8 pour, 1 absent

11) dépenses à imputer au compte 6232

8 pour, 1 absent.

Liza Le Ray



SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 1

Objet : vote du compte de gestion 2022

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GRANNEC Guillaume	X		
LERAY Liza	X		
DEMANNEZ Viviane	X		
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline	X		
DERIAN Marie-Claude	X		
BRILLOUET Pierrette	X		
LAIGO Corinne	X		
MICHEL Olivier	X		

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 2

Objet : vote du compte administratif 2022

0	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GRANNEC Guillaume	X		
LERAY Liza	X		
DEMANNEZ Viviane	X		
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline	X		
DERIAN Marie-Claude	X		
BRILLOUET Pierrette	X		
LAIGO Corinne	X		
MICHEL Olivier	X		

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 3

Objet : Affectation du résultat 2022

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GRANNEC Guillaume	α		
LERAY Liza	α		
DEMANNEZ Viviane	α		
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline	α		
DERIAN Marie-Claude	α		
BRILLOUET Pierrette	α		
LAIGO Corinne	α		
MICHEL Olivier	α		

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 4

Objet : vote du budget primitif 2023

0	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GRANNEC Guillaume	α		
LERAY Liza	α		
DEMANNEZ Viviane	α		
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline	α		
DERIAN Marie-Claude	α		
BRILLOUET Pierrette	α		
LAIGO Corinne	α		
MICHEL Olivier	α		

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 5

Objet : élection d'une vice-présidente du CCAS

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GRANNEC Guillaume	X		
LERAY Liza	✓		
DEMANNEZ Viviane	X		
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline	X		
DERIAN Marie-Claude	X		
BRILLOUET Pierrette	X		
LAIGO Corinne	X		
MICHEL Olivier	X		

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 6

Objet : subvention fonds de solidarité logement 137,70€

0	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GRANNEC Guillaume	✓		
LERAY Liza	✓		
DEMANNEZ Viviane	✓		
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline	✓		
DERIAN Marie-Claude	✓		
BRILLOUET Pierrette	✓		
LAIGO Corinne	✓		
MICHEL Olivier	✓		

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 7

Objet : subvention secours catholique 250€

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GRANNEC Guillaume	α		
LERAY Liza	α		
DEMANNEZ Viviane	α		
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline	α		
DERIAN Marie-Claude	α		
BRILLOUET Pierrette	α		
LAIGO Corinne	α		
MICHEL Olivier	α		

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 8

Objet : subvention banque alimentaire 80€

	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
0			
GRANNEC Guillaume	α		
LERAY Liza	α		
DEMANNEZ Viviane	α		
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline	α		
DERIAN Marie-Claude	α		
BRILLOUET Pierrette	α		
LAIGO Corinne	α		
MICHEL Olivier	α		

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 9

Objet : subvention restos du coeur 100€

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GRANNEC Guillaume	✓		
LERAY Liza	✓		
DEMANNEZ Viviane	✓		
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline	✓		
DERIAN Marie-Claude	✓		
BRILLOUET Pierrette	✓		
LAIGO Corinne	✓		
MICHEL Olivier	✓		

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 10

Objet : subvention établissement français du sang 90€

	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
0 GRANNEC Guillaume	✓		
LERAY Liza	✓		
DEMANNEZ Viviane	✓		
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline	✓		
DERIAN Marie-Claude	✓		
BRILLOUET Pierrette	✓		
LAIGO Corinne	✓		
MICHEL Olivier	✓		

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n° 11

Objet : Dépenses à imputer au compte 6232

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GRANNEC Guillaume	✓		
LERAY Liza	✓		
DEMANNEZ Viviane	✓		
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline	✓		
DERIAN Marie-Claude	✓		
BRILLOUET Pierrette	✓		
LAIGO Corinne	✓		
MICHEL Olivier	✓		

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2023

Délibération n°

Objet :

	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
0			
GRANNEC Guillaume			
LERAY Liza			
DEMANNEZ Viviane			
PEYRE Jean-Jacques			
DANIBO Céline			
DERIAN Marie-Claude			
BRILLOUET Pierrette			
LAIGO Corinne			
MICHEL Olivier			

Centre Communal d'Action sociale
de BRANDIVY
56390 BRANDIVY

DELIBERATION

2023/1/1

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le Lundi 3 juillet, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale de BRANDIVY s'est réuni à la Mairie, à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY et Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 23 juin 2023

Étaient présents : GRANNEC G. ; LERAY L. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRILLOUET P. ; DERIAN M.C. ; MICHEL O.

Absents excusés : LAIGO C. (Pouvoir de vote donné à L. LERAY) ; PEYRE J.J.

Secrétaire de séance : Mme Liza LE RAY

OBJET : COMPTE DE GESTION DU C.C.A.S. – EXERCICE 2022

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

A BRANDIVY, le 4 juillet 2023
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Liza LERAY



Le Président du C.C.A.S.

Guillaume GRANNEC



Centre Communal d'Action sociale
de BRANDIVY
56390 BRANDIVY

DELIBERATION

2023/1/2

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le Lundi 3 juillet, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale de BRANDIVY s'est réuni à la Mairie, à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY et Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 23 juin 2023

Etaient présents : GRANNEC G. ; LERAY L. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRILLOUET P. ; DERIAN M.C. ; MICHEL O.

Absents excusés : LAIGO C. (Pouvoir de vote donné à L. LERAY) ; PEYRE J.J.

Secrétaire de séance : Mme Liza LE RAY

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS - ANNEE 2022

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, nouveau Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 :

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 29 854.75 €
Recettes 38 615.99 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 0.00 €
Recettes 3 566.76 €

ENSEMBLE

Dépenses 29 854.75 €
Recettes 42 182.75 €
Soit un excédent de clôture de : 12 328.00 €

Monsieur Guillaume GRANNEC invite le Bureau à voter le Compte Administratif. Le résultat est le suivant :

Suffrages exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0

A BRANDIVY, le 4 juillet 2023
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Liza LERAY



Le Président du C.C.A.S.

Guillaume GRANNEC



Centre Communal d'Action sociale
de BRANDIVY
56390 BRANDIVY

DELIBERATION

2023/1/3

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le Lundi 3 juillet, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale de BRANDIVY s'est réuni à la Mairie, à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY et Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 23 juin 2023

Étaient présents : GRANNEC G. ; LERAY L. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRILLOUET P. ; DERIAN M.C. ; MICHEL O.

Absents excusés : LAIGO C. (Pouvoir de vote donné à L. LERAY) ; PEYRE J.J.

Secrétaire de séance : Mme Liza LE RAY

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 BUDGET CCAS

Le Bureau du CCAS,

Après avoir approuvé le 3 juillet 2023 le compte administratif 2022 qui présente un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de **8 761.24 €** ;

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à **3 566.76 €** ;

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2022 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date ;

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

Décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté à l'article 002 du budget primitif 2023 pour un montant de 8 761.24 €.

A BRANDIVY, le 4 juillet 2023
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Liza LERAY

Le Président du C.C.A.S.

Guillaume GRANNEC



Centre Communal d'Action sociale
de BRANDIVY
56390 BRANDIVY

DELIBERATION

2023/1/4

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le Lundi 3 juillet, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale de BRANDIVY s'est réuni à la Mairie, à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY et Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 23 juin 2023

Étaient présents : GRANNEC G. ; LERAY L. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRILLOUET P. ; DERIAN M.C. ; MICHEL O.

Absents excusés : LAIGO C. (Pouvoir de vote donné à L. LERAY) ; PEYRE J.J.

Secrétaire de séance : Mme Liza LE RAY

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU C.C.A.S - ANNEE 2023

Monsieur le Président présente ses propositions au niveau des sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Primitif 2023 du C.C.A.S. de la Commune de BRANDIVY.

Section d'Investissement

Les dépenses s'élèvent à 4 366.76 €

Les recettes s'élèvent à 4 366.76 €

Section de Fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 39 461.24 €

Les recettes s'élèvent à 39 461.24€

La proposition de budget étant faite et commentée, les membres du Bureau sont invités à procéder au vote. Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité des présents

A BRANDIVY, le 4 juillet 2023

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Liza LERAY

Le Président du C.C.A.S.

Guillaume GRANNEC



Centre Communal d'Action sociale
de BRANDIVY
56390 BRANDIVY

DELIBERATION

2023/1/5

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le Lundi 3 juillet, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale de BRANDIVY s'est réuni à la Mairie, à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY et Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 23 juin 2023

Etaient présents : GRANNEC G. ; LERAY L. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRILLOUET P. ; DERIAN M.C. ; MICHEL O.

Absents excusés : LAIGO C. (Pouvoir de vote donné à L. LERAY) ; PEYRE J.J.

Secrétaire de séance : Mme Liza LE RAY

OBJET : ELECTION D'UNE VICE-PRESIDENTE DU C.C.A.S.

Le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de BRANDIVY,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant l'intérêt pour le bon fonctionnement du CCAS de procéder à la désignation d'un(e) vice-président(e),

Considérant la candidature de Madame Liza LERAY,

Après en avoir délibéré à bulletin secret,

Désigne, à l'unanimité des votants, Madame Liza LERAY vice-présidente du C.C.A.S

A BRANDIVY, le 4 juillet 2023
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Liza LERAY

Le Président du C.C.A.S.

Guillaume GRANNEC



Centre Communal d'Action sociale
de BRANDIVY
56390 BRANDIVY

DELIBERATION

2023/1/6

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le Lundi 3 juillet, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale de BRANDIVY s'est réuni à la Mairie, à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY et Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 23 juin 2023

Etaient présents : GRANNEC G. ; LERAY L. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRILLOUET P. ; DERIAN M.C. ; MICHEL O.

Absents excusés : LAIGO C. (Pouvoir de vote donné à L. LERAY) ; PEYRE J.J.

Secrétaire de séance : Mme Liza LE RAY

OBJET : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) 2023

Monsieur le Président explique que le Conseil départemental du Morbihan soutient les personnes en difficultés par l'intermédiaire du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Ce dispositif vient en aide aux personnes défavorisées dans leur démarche d'accession au logement ou dans le maintien dans un logement décent, en disposant de la fourniture en eau, en énergie et du téléphone.

Cette politique départementale est menée avec plusieurs partenaires locaux : la Caisse d'allocations familiales (CAF), la sécurité sociale agricole (MSA), EDF, ENGIE, les fournisseurs d'énergies et d'eau, les bailleurs sociaux, etc.

Les collectivités ont la possibilité de participer à hauteur de 0.10 € par habitant ; cela porterait la participation de BRANDIVY à une somme de 137.70 €. Les fonds récoltés sont affectés au financement de l'accès et au maintien dans le logement.

Le Conseil d'Administration, invité à délibérer sur cette participation, décide, à l'unanimité :

- D'accepter une participation du CCAS de BRANDIVY au FSL à hauteur de 137.70 € pour l'année 2023

A BRANDIVY, le 4 juillet 2023
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Liza LERAY



Le Président du C.C.A.S.

Guillaume GRANNEC



Centre Communal d'Action sociale
de BRANDIVY
56390 BRANDIVY

DELIBERATION

2023/1/7

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le Lundi 3 juillet, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale de BRANDIVY s'est réuni à la Mairie, à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY et Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 23 juin 2023

Etaient présents : GRANNEC G. ; LERAY L. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRILLOUET P. ; DERIAN M.C. ; MICHEL O.

Absents excusés : LAIGO C. (Pouvoir de vote donné à L. LERAY) ; PEYRE J.J.

Secrétaire de séance : Mme Liza LE RAY

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION AU SECOURS CATHOLIQUE DE VANNES – ANNEE 2023

Monsieur Guillaume GRANNEC, Président du C.C.A.S., informe le Bureau de l'aide financière apportée sur la Commune par le Secours Catholique.

Il est proposé d'allouer une **subvention au Secours Catholique** au titre de l'année 2023.

A l'unanimité et après délibération, le bureau décide l'octroi **d'une somme de 250.00 € au profit de cette association**

A BRANDIVY, le 4 juillet 2023
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Liza LERAY

Le Président du C.C.A.S.

Guillaume GRANNEC



Centre Communal d'Action sociale
de BRANDIVY
56390 BRANDIVY

DELIBERATION

2023/1/8

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le Lundi 3 juillet, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale de BRANDIVY s'est réuni à la Mairie, à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY et Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 23 juin 2023

Étaient présents : GRANNEC G. ; LERAY L. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRILLOUET P. ; DERIAN M.C. ; MICHEL O.

Absents excusés : LAIGO C. (Pouvoir de vote donné à L. LERAY) ; PEYRE J.J.

Secrétaire de séance : Mme Liza LE RAY

OBJET : ADHESION ET OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA BANQUE ALIMENTAIRE – ANNEE 2023-

Monsieur Guillaume GRANNEC, Président du C.C.A.S., soumet au Bureau une demande de subvention de la Banque Alimentaire au titre de l'année 2023 et rappelle le montant de la cotisation d'adhésion 2022.

Il s'agit d'un service gratuit mais qui supporte des frais de fonctionnement. Une subvention permettra d'aider financièrement la Banque alimentaire, qui apporte des denrées alimentaires aux familles nécessiteuses dans tout le Morbihan et notamment à BRANDIVY.

Le Bureau du C.C.A.S., après délibération, décide :

- De verser à la banque alimentaire une cotisation d'adhésion d'un montant de **80.00 € pour l'année 2023**
- D'allouer à l'association une **subvention d'un montant de 80.00 € pour l'année 2023.**

A BRANDIVY, le 4 juillet 2023
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Liza LERAY



Le Président du C.C.A.S.

Guillaume GRANNEC



Centre Communal d'Action sociale
de BRANDIVY
56390 BRANDIVY

DELIBERATION

2023/1/9

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le Lundi 3 juillet, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale de BRANDIVY s'est réuni à la Mairie, à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY et Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 23 juin 2023

Etaient présents : GRANNEC G. ; LERAY L. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRILLOUET P. ; DERIAN M.C. ; MICHEL O.

Absents excusés : LAIGO C. (Pouvoir de vote donné à L. LERAY) ; PEYRE J.J.

Secrétaire de séance : Mme Liza LE RAY

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DES RESTOS DU COEUR- ANNEE 2023-

Monsieur Guillaume GRANNEC, Président du C.C.A.S., soumet au Bureau une demande de subvention de l'association les Restos du Coeur au titre de l'année 2023.

Le Bureau du C.C.A.S., après délibération, décide d'allouer une **subvention d'un montant de 100.00 € à cette association pour l'année 2023.**

A BRANDIVY, le 4 juillet 2023
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Liza LERAY

Le Président du C.C.A.S.

Guillaume GRANNEC



Centre Communal d'Action sociale
de BRANDIVY
56390 BRANDIVY

DELIBERATION

2023/1/10

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le Lundi 3 juillet, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale de BRANDIVY s'est réuni à la Mairie, à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY et Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 23 juin 2023

Etaient présents : GRANNEC G. ; LERAY L. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRILLOUET P. ; DERIAN M.C. ; MICHEL O.

Absents excusés : LAIGO C. (Pouvoir de vote donné à L. LERAY) ; PEYRE J.J.

Secrétaire de séance : Mme Liza LE RAY

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG DU CANTON DE GRAND-CHAMP - ANNEE 2023

Monsieur Guillaume GRANNEC donne lecture d'une demande de subvention de l'association pour le don de sang bénévole du canton de GRAND-CHAMP.

Il est proposé d'allouer une subvention à cette association au titre de l'année 2023.

A l'unanimité et après délibération, le bureau décide l'octroi d'une somme de **90.00 €** au profit de cette association

A BRANDIVY, le 4 juillet 2023
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Liza LERAY

Le Président du C.C.A.S.

Guillaume GRANNEC



Centre Communal d'Action sociale
de BRANDIVY
56390 BRANDIVY

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Affiché le
ID : 056-215600222-20230703-2023010116521-DE

DELIBERATION

2023/1/11

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le Lundi 3 juillet, le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale de BRANDIVY s'est réuni à la Mairie, à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Guillaume GRANNEC, Maire de BRANDIVY et Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 23 juin 2023

Etaient présents : GRANNEC G. ; LERAY L. ; DEMANNEZ V. ; DANIBO C. ; BRILLOUET P. ; DERIAN M.C. ; MICHEL O.

Absents excusés : LAIGO C. (Pouvoir de vote donné à L. LERAY) ; PEYRE J.J.

Secrétaire de séance : Mme Liza LE RAY

OBJET : DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la demande du trésorier de préciser les dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable de la M 14,

Considérant que la nature relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité,

Considérant la demande faite par le Trésorier,

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une façon générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations tels que par exemple les diverses prestations de restauration et cocktails servis lors de réceptions à caractère officiel (repas des aînés, ..) et inaugurations ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes, chèques-cadeaux, et autres présents offerts à l'occasion de divers avènements, récompenses ou lors de réceptions officielles (repas des aînés...)
- Le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leur prestation ou contrat
- Les manifestations, location de salles et de matériels

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- **Arrêtent la liste des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » telle que définie ci-dessus**

A BRANDIVY, le 4 juillet 2023
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance

Liza LERAY



Le Président du C.C.A.S.

Guillaume GRANNEC

